



ATTESTATION DE PARTICIPATION A LA CERTIFICATION FORESTIERE PEFC

Ce document atteste que
la commune de HESPERANGE
474, route de Thionville, L-5886 Hesperange

- a signé en date du 6 juillet 2006 l'Engagement de Qualité pour une Gestion Forestière Durable au Grand-Duché de Luxembourg tel que repris dans le système de management environnemental mis en œuvre conjointement par le Lëtzebuerger Privatbesch et l'Administration de la nature et des forêts.
- participe à la certification régionale PEFC du Lëtzebuerger Privatbesch et de l'Administration de la nature et des forêts selon le Schéma Luxembourgeois de Certification Forestière.

La commune de Hesperange reçoit ainsi le **numéro d'adhérent** suivant : **22-21-02/017**

Ses forêts font partie du champ d'application du certificat de gestion forestière durable

Numéro de certificat : DC-FM-000013

Décerné au Lëtzebuerger Privatbesch et à l'Administration de la nature et des forêts

par : DIN CERTCO
Alboinstraße 56
D-12103 Berlin
Tél. : +49 221 806-2276

Le : 31 juillet 2015

Ce certificat est conforme aux exigences définies par le Schéma Luxembourgeois de Certification Forestière, reconnu par le Conseil PEFC le 29 juillet 2014.

La présente attestation a été délivrée par : **Administration de la nature et des forêts**
81, Avenue de la Gare
L-9233 Diekirch
Tel : 402 201-1
Personne de contact: Madame Carole Sinner

Fait à Diekirch, le 15 décembre 2015

Frank WOLTER
Directeur

Cette attestation est **A CONSERVER** et reste valable **5 ans, jusqu'au 31 décembre 2020**, sous réserve du maintien du certificat de gestion forestière durable.

Pour obtenir des informations complémentaires sur le certificat susmentionné, veuillez contacter l'organisme certificateur ou l'émetteur du présent document. Attention : ce document n'est pas un certificat. Ce document ne fait qu'attester que le propriétaire forestier cité adhère à la certification d'une entité régionale disposant d'un certificat valable de gestion forestière. Une copie de ce document peut être jointe à vos factures, catalogues de vente, bordereaux, etc... comme pièce justificative. Ce document ne donne aucun droit d'utilisation du logo PEFC. Pour pouvoir utiliser le logo PEFC, une licence d'utilisation est nécessaire et doit faire l'objet d'une demande à adresser à PEFC Luxembourg (www.pefc.lu).